

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, avez les bons réflexes ! » sur le site www.interieur.gouv.fr





OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



----- DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de gendarmerie de : -----
 Commune concernée : -----

DEMANDEUR

NOM : ----- Prénom : -----

DATE DE NAISSANCE : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Etage : ----- | N° de Porte : ----- | DIGICODE : -----

Code Postal : ----- Commune : -----

COORDONNEES

TELEPHONE (S) : ----- MAIL : -----

AUTRES PRECISIONS : conjoint (e), coordonnées de tiers de confiance (voisins, aide à domicile, famille, proches à contacter...), autres...

En outre :

- Je souhaite bénéficier des dispositions du plan canicule : OUI NON
- N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un contact avec la gendarmerie : OUI NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement d'informations nominatives. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ayant enregistré votre demande.

Date : ----- **Signature du demandeur :** -----



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



----- QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou 112 : un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter l'une des brigades de gendarmerie suivantes :

AUDRUICQ tél : 03.21.82.30.17

ARDRES tél : 03.21.82.17.17

OYE PLAGE tél : 03.21.82.62.17

Mail : cob.audruicq@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
 - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
 - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...) ;
 - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...) ;
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.